



Cahier des Charges

Compétition Individuelle

Règlement 2018-2019

1) Généralités :

1.1 La Ligue PACA de Badminton ci-après nommé "Ligue", confie l'organisation d'une compétition régionale individuelle (Trophée Régional Jeunes [TRJ] / Championnat Régional [CR]) à une structure affiliée ou à un groupement de structures affiliées (clubs / comités) ci-après nommé "l'organisateur".

1.2 L'organisateur doit transmettre à la Ligue, en complément du rapport du Juge-Arbitre (JA) principal, un bilan pour d'éventuelles modifications ou améliorations pour les compétitions suivantes.

1.3 L'organisateur doit utiliser le volant officiel de la Ligue et doit pouvoir le vendre durant la compétition.

1.4 Lorsque le présent cahier des charges est respecté par l'organisateur, la Ligue versera à l'organisateur le montant suivant :

- 550€ pour un TRJ
- 750€ pour un CR

2) Responsabilités de la Ligue :

2.1 La Ligue doit déclarer, autoriser et homologuer la compétition régionale.

2.2 La Ligue doit désigner les officiels de terrains (JA, arbitres, ...) et prend en charge les indemnités, le déplacement, l'hébergement et la restauration des officiels pendant la compétition.

2.3 La Ligue, **pour les CR**, gère les inscriptions et propose au JA principal une aide dans la réalisation des tableaux, de l'échéancier du planning des matchs. Les convocations sont envoyées par la Ligue. **Pour les compétitions de type TRJ, se sont les clubs organisateurs qui gère les inscriptions, via leur GEO, et qui font parvenir les convocations aux comités ou clubs.**



2.4 La Ligue **fournie met à disposition** le matériel de communication (banderoles, kakémonos, flammes, ...) pour mettre en valeur la FFBaD et la Ligue PACA **sur le plateau de jeu, et à la remise des récompenses.**

2.5 La Ligue doit promouvoir la compétition sur le territoire régional à l'aide des dossiers (plaquette, dossier de presse, feuille d'inscription, ...) auprès des clubs, des comités, de ses partenaires et des instances régionales.

2.6 La Ligue fournit les récompenses pour les CR (Jeune, Sénior et Vétéran).

3) Responsabilités de l'organisateur :

3.1 L'organisateur doit réserver la salle aux horaires indiqués par la Ligue et s'occuper de son agencement (terrains, tribunes, buvette, ...). La mise à disposition d'un espace pour le partenaire sportif de la Ligue doit être prévu.

3.2 L'organisateur doit déclarer la manifestation auprès des autorités locales (police, pompiers, ...).

3.3 L'organisateur doit fournir les équipements nécessaire au bon déroulement de la compétition (poteaux et filets classés FFBaD, **2 chaises d'arbitres ou tabourets au minimum**, bannettes des joueurs, caisses pour les volants, etc...).

3.4 L'organisateur doit mettre en place sur l'aire de jeu et de façon visible (avec validation du JA et de la Ligue) le matériel de communication **fourni mis à disposition** par la Ligue.

3.5 L'aire de jeu doit comporter :

- Au moins 7 terrains, tous clairement identifiés
- Deux caisses pour les joueurs et une serpillère ou équivalent par terrain
- Un moyen de nettoyage pour la salle (serpillère ou balai spécifique)
- Avoir les sources de lumière naturelle occultées lorsque c'est possible
- Une délimitation (panneaux, barrières, rubalise, ...) pour isoler la surface de jeu de la zone de circulation du publique
- Des chaises d'arbitrages ou à défaut des tabourets **ou de simples chaises**
- Au moins deux vestiaires avec douches, identifiés Hommes et Femmes
- Des sanitaires identifiés Hommes et Femmes
- Un espace d'entraînement et / ou d'échauffement si c'est possible

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



3.6 L'organisateur doit installer et gérer la table de marque (ordinateur, imprimante, chaises, afficheur visible du numéro de match, ...) ainsi qu'un système de restauration avec si possible des produits locaux à des tarifs raisonnables.

3.7 L'organisateur doit prévoir une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins pour être disponible dans les gymnases durant la compétition.

3.8 L'organisateur doit assurer la possibilité de contacter le service médical d'urgence à tout moment durant la compétition.

3.9 L'organisateur doit rédiger la plaquette d'information ainsi que le règlement particulier. Ces documents doivent être transmis au moins **deux** mois avant la compétition et validés par la Ligue.

3.10 La plaquette d'information doit contenir à minima :

- Une affiche promotionnelle du tournoi
- Le nom et contact de l'organisateur local (Téléphone et e-mail)
- Le nom et l'adresse du lieu de la compétition
- Le programme de la compétition s'il est connu
- Le volant officiel utilisé
- Les particularités du lieu de la compétition
- La liste des lieux d'hébergement (hôtel, gîtes, ...) et de restauration à proximité du lieu de la compétition
- Toutes autres informations utiles pour les joueurs ou les spectateurs éventuels.

3.11 L'organisateur doit promouvoir la compétition au niveau local (auprès de la mairie, des médias, ...).

3.12 L'organisateur doit afficher les documents suivants dans les gymnases lors de chaque compétition :

- Le présent cahier des charges.
- Le règlement de la compétition se déroulant.
- Le règlement particulier (s'il a été réalisé).
- Les codes de conduite des joueurs et entraîneurs.
- La circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



- Le classement TRJ actualisé (valable que pour les TRJ).
- Les tableaux mis à jour à l'issue des sorties de poules.

3.13 L'organisateur peut nommer des juges de lignes sur la compétition. Il doit au préalable les avoir formés et avoir averti la Ligue de leur nomination.

3.14 L'organisateur doit s'occuper de l'accueil des joueurs, des officiels de terrains, des invités et des partenaires. Il doit s'occuper de l'accueil et de la gestion des médias, si ces derniers sont présents.

3.15 L'organisateur doit faire remonter à la Ligue des photos des remises de récompenses sous 8 jours

4 Sanctions :

4.1 Non-respect du planning des compétitions : 50€

4.2 Tableaux non faits par l'organisateur sur les TRJ : 100€

4.3 Non représentation de la Ligue, avec le matériel mis à disposition, sur le plateau de jeu et à la remise des récompenses (fournir photos) : 150€

4.4 Pas de GEO officiel à la table de marque : 50€ par journée

4.5 Pas de chaises d'arbitres ou tabourets mis à disposition : 100€

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org